

Ville de Saint-Amable
MRC de Marguerite-D'Youville
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue par vidéoconférence, le **mardi 8 juin 2021** à compter de **19 h 30**.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1 - des Boisés)
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2 - du Patrimoine)
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3 - des Générations)
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4 - des Roseaux)
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5 - des Horizons)
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6 - du Rocher)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présents à cette vidéoconférence :

Monsieur Jean-Pierre Bouchard, directeur général par intérim
M^e Alexandrine Gemme, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

La séance ordinaire se tient sans la présence du public et les membres du conseil y participent par vidéoconférence, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020, qui prévoit que toute séance publique soit tenue sans la présence du public, pourvu qu'elle soit publicisée dès que possible. Il est donc permis aux membres du conseil de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, en raison de la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

161-06-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 8 JUIN 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 8 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

162-06-21

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 11 MAI 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

163-06-21 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 18 MAI 2021**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 21-1655;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 18 mai 2021, portant le numéro 502.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

164-06-21 **APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 11 mai 2021 au 7 juin 2021 :

Liste F-2021-13	Chèques à ratifier	596 829,14 \$
Liste F-2021-14	Comptes à payer et engagements	479 530,32 \$
Liste F-2021-15	Salaires périodes 9 et 10	365 181,98 \$

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 21-1665;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et **RÉSOLU :**

DE RATIFIER les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer qui apparaissent sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

165-06-21 **DÉPÔT - LISTE DES EMBAUCHES DU MOIS DE MAI 2021**

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre des Services techniques et des travaux publics pour la saison estivale 2021 et les besoins de ressources du Service de l'urbanisme et du Service des communications;

CONSIDÉRANT le sommaire de la direction générale déposé sous le numéro 21-1616;

Conformément à l'article 3 du *Règlement 763-00-2018 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaires*, le directeur général par intérim dépose la liste des embauches du mois de mai 2021 à la séance du conseil suivant celles-ci.

ENGAGEMENT DANS LE PROGRAMME PARTENAIRES DANS LA PROTECTION DU CLIMAT DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS ET ICLEI CANADA

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI Canada – Les gouvernements locaux pour le développement durable ont créé le programme *Partenaires dans la protection du climat* (PPC) pour permettre aux gouvernements municipaux de partager entre eux leurs connaissances et leur expérience des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);

CONSIDÉRANT que plus de 350 gouvernements municipaux, issus de toutes les régions du Canada et représentant plus de 65 % de la population canadienne, se sont déjà engagés à réduire les émissions de GES de leur municipalité et de leur collectivité dans le cadre du programme PPC depuis sa création en 1994;

CONSIDÉRANT que le programme PPC se fonde sur un cadre en cinq (5) étapes comprenant l'établissement d'un inventaire et de prévision des émissions de GES, la détermination d'un objectif de réduction des émissions, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que la surveillance des progrès et la présentation des résultats;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) ainsi que l'ensemble de ses municipalités a adhéré au programme *Partenaires dans la protection du climat* (PPC) et qu'elle a communiqué à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et à ICLEI Canada son intention de participer au programme et son engagement à franchir les jalons du cadre en cinq (5) étapes du programme PPC;

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville a désigné monsieur Daniel Plouffe, maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée ainsi que madame Chantelle Provost-Dubois, coordonnatrice adjointe au développement durable de la MRC, pour superviser la mise en œuvre des étapes du programme PPC et assurer la liaison entre la MRC et les gestionnaires du programme PPC;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été donné à Enviro-Accès pour des services professionnels pour l'élaboration d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action pour les six (6) municipalités locales de la MRC de Marguerite-D'Youville;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé par la direction générale, incluant ses annexes, déposé sous le numéro 21-1666;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
et RÉSOLU :

D'AUTORISER la MRC de Marguerite-D'Youville à déposer au PPC le document *Inventaires GES 20219* afin de franchir l'étape 1 du programme;

D'ENGAGER la Ville de Saint-Amable à réduire de 2 %, par rapport à 2019, soit l'année de référence, les émissions de GES d'ici 2030, reliées aux activités municipales et de réduire de 3,2 %, par rapport à 2019, soit l'année de référence, les émissions de GES d'ici 2030, reliées aux émissions communautaires afin de franchir l'étape 2 du programme PPC;

D'ADOPTER le document *Plan d'action* incluant les actions, l'échéancier et les coûts de mise en œuvre des mesures;

D'AUTORISER la MRC de Marguerite-D'Youville à déposer au PPC le document *Plan d'action* afin de franchir l'étape 3 du programme;

D'ENGAGER la Ville de Saint-Amable à mettre en œuvre dès maintenant le *Plan d'action local* afin de franchir l'étape 4 du programme PPC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

167-06-21

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'URGENCE DE SUPPLÉMENT AU LOYER OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC - OMH DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

CONSIDÉRANT qu'une importante crise du logement subsiste actuellement sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, causant une pénurie de logements abordables;

CONSIDÉRANT l'urgence et la nécessité d'agir rapidement afin de répondre aux besoins et d'offrir des logements abordables à la population de la région;

CONSIDÉRANT le Programme de subvention d'urgence de supplément au loyer offert par la Société d'habitation du Québec, qui est mis en œuvre par l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et RÉSOLU :

DE PERMETTRE à l'Office municipal d'habitation (OMH) de Marguerite-D'Youville de procéder à l'octroi d'unités dans le cadre du Programme de subvention d'urgence de supplément au loyer, et ce, pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2021;

DE S'ENGAGER à supporter dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du Programme de subvention d'urgence de supplément au loyer;

DE DÉSIGNER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, le directeur général par intérim, comme personnes dûment autorisées à représenter la Ville de Saint-Amable pour signer toute entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville et la Ville de Saint-Amable, ainsi que tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

168-06-21

DEMANDE D'APPUI - RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES - CRISE DU LOGEMENT - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

CONSIDÉRANT que le droit à un logement adéquat à coût abordable fait partie des principes qui guident le Nouveau Programme pour les villes, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016 et auquel le Canada a adhéré;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec entend adopter un plan d'action en habitation afin de mieux répondre aux besoins en logement de la population;

CONSIDÉRANT que l'offre de logements sociaux et communautaires dans le Grand Montréal diminue puisqu'aucune nouvelle unité de HLM n'a été construite depuis le retrait du gouvernement du Canada, il y a 25 ans, et que de plus en plus de HLM sont barricadés;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis souffre d'un sous-financement chronique, qui a ralenti dramatiquement la construction des unités des anciennes programmations, et que seulement 500 nouvelles unités sont prévues à partir de 2022, ce qui est nettement insuffisant pour répondre à la demande des ménages dans le besoin;

CONSIDÉRANT que 45 % des ménages du Grand Montréal sont locataires et que le marché privé ne parvient pas actuellement à avoir une offre de logements locatifs abordables suffisante pour répondre à la demande;

CONSIDÉRANT que l'actuelle crise du logement se traduit notamment par une pénurie de logements locatifs abordables et familiaux, une augmentation sans précédent depuis près de deux décennies des coûts du loyer et la mauvaise qualité de trop nombreux logements;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer immédiatement les mesures permettant d'assurer le droit au logement, le respect des règlements existants, le développement du logement social et abordable ainsi que la construction et le maintien du logement locatif privé et communautaire abordable;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de :

1. Mettre en place les mesures d'urgence suivantes en vue du 1^{er} juillet :

- Renouveler le moratoire sur les reprises de logement et les évictions des locataires qui était en vigueur entre mars 2020 et juillet 2020;
- Revoir les paramètres du Programme de Supplément au loyer afin qu'il puisse soutenir le plus grand nombre de ménages en difficulté;
- Débloquer des sommes suffisantes pour que les Offices d'habitation, les municipalités, les MRC et les autres organismes viennent en aide aux locataires dans la recherche de logement, leur hébergement temporaire, l'entreposage de leurs biens, leur relocalisation et la défense de leurs droits.

2. Lancer rapidement un vaste chantier québécois pluriannuel pour réhabiliter et construire des logements sociaux, communautaires et privés abordables qui permettra d'augmenter l'offre, notamment par l'entremise des mesures suivantes :

- Réviser les paramètres et refinancer le Programme AccèsLogis pour construire 2 700 logements annuellement dans le Grand Montréal pendant cinq (5) ans;
- Réhabiliter les logements HLM du Grand Montréal qui sont barricadés et accélérer la rénovation de tous ceux qui ont besoin de travaux dans le cadre d'une programmation budgétaire minimale de cinq (5) ans.
- D'autoriser la démolition et la reconstruction de l'immeuble barricadé comportant 12 logements, situé au 300, rue Dominique, à Saint-Amable.
- Mettre en place des mesures innovantes pour stimuler la construction et la rénovation de logements abordables sur le marché privé et communautaire, partout sur le territoire de la Communauté, en garantissant leur abordabilité à long terme.

3. Mieux encadrer le marché locatif privé en adoptant les mesures suivantes :

- Changer la législation pour qu'il incombe désormais aux propriétaires de prouver, au Tribunal administratif du logement, le bien-fondé de l'augmentation du loyer proposé, de la reprise de logement ainsi que de leur projet de rénovation, d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation du logement;
- Créer un registre des loyers et revoir le Règlement sur les critères de fixation de loyer pour qu'il s'applique tant aux logements construits depuis moins de cinq (5) ans qu'aux autres logements afin de protéger les locataires des hausses abusives;
- Octroyer les ressources nécessaires au Tribunal administratif du logement afin qu'il soit en mesure de traiter les dossiers dans un délai raisonnable pour les locataires et les locateurs;
- Veiller à l'application de la réglementation encadrant l'hébergement touristique notamment en augmentant le nombre des inspecteurs affectés au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. COMMUNICATIONS

S/O

7. GREFFE

169-06-21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 780-00-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 000 000 \$ POUR L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE LA MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET AUTRES OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE CONNEXES, COMPRENANT NOTAMMENT LA MISE AUX NORMES DES POSTES DE POMPAGE MARTIN (PP-1) ET DES MÉSANGES (PP-2) ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE DÉGRILLAGE, INCLUANT UN NOUVEAU BÂTIMENT ET LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'AÉRATION PAR UN SYSTÈME DE TYPE FINES BULLES

Le conseiller Mathieu Daviault donne avis que le Règlement intitulé « Règlement 780-00-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ pour l'élaboration et la réalisation de la mise aux normes de la station d'assainissement des eaux usées et autres ouvrages d'infrastructure connexes, comprenant notamment la mise aux normes des postes de pompage Martin (PP-1) et des Mésanges (PP-2) et la mise en place d'un système de dégrillage, incluant un nouveau bâtiment et le remplacement du système d'aération par un système de type fines bulles » sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Le Projet de règlement intitulé « Règlement 780-00-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ pour l'élaboration et la réalisation de la mise aux normes de la station d'assainissement des eaux usées et autres ouvrages d'infrastructure connexes, comprenant notamment la mise aux normes des postes de pompage Martin (PP-1) et des Mésanges (PP-2) et la mise en place d'un système de dégrillage, incluant un nouveau bâtiment et le remplacement du système d'aération par un système de type fines bulles » est déposé séance tenante.

170-06-21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 781-00-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 761-00-2018

Le conseiller Michel Martel donne avis que le Règlement intitulé « Règlement 781-00-2021 sur la gestion contractuelle remplaçant le Règlement 761-00-2018 » sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Le Projet de règlement intitulé « Règlement 781-00-2021 sur la gestion contractuelle remplaçant le Règlement 761-00-2018 » est déposé séance tenante.

8. SERVICE DES INCENDIES

171-06-21

ADOPTION DU RAPPORT DU SERVICE DES INCENDIES - PLANS DE MISE EN ŒUVRE - RAPPORTS ANNUELS 2018, 2019 ET 2020 - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) en date du 12 mars 2009;

CONSIDÉRANT que la MRC est chargée de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le Schéma de couverture de risques doit préciser les actions que les Municipalités doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale contre les incendies, et ce, en intégrant les plans de mise en œuvre des Municipalités;

CONSIDÉRANT le plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie dûment adopté;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son activité financière, un rapport d'activités pour son exercice financier précédent;

CONSIDÉRANT que des délais majeurs, tels que mentionnés dans des lettres adressées au ministère de la Sécurité publique en date du 7 mars 2017, du 19 juillet 2018 et du 29 mars 2019, ont été causés par des changements au canevas de présentation des schémas;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, le Service des incendies a préparé un rapport faisant état des actions réalisées pour les années 2018, 2019 et 2020, dans le cadre de notre plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie, tel que soumis aux membres sous le numéro SE_20210519_7.1;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 21-1650;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER le rapport du Service des incendies établissant les actions réalisées pour les années 2018, 2019 et 2020 dans le cadre de notre plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie, tel que soumis aux membres sous le numéro SE_20210519_7.1;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

172-06-21

AUTORISATIONS - FERMETURE TOTALE OU PARTIELLE DE CERTAINES RUES PUBLIQUES À L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC - 23 JUIN 2021

CONSIDÉRANT que la Fête nationale du Québec doit être repensée suite aux directives de la santé publique qui interdit les rassemblements;

CONSIDÉRANT que la Société nationale du Québec a autorisé la tenue d'un spectacle ambulant dans les rues, en remplacement du spectacle traditionnel;

CONSIDÉRANT que cet événement se tiendra le 23 juin 2021 dans certaines rues de la Ville de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent requiert une résolution du conseil afin de prévoir l'utilisation sécuritaire des voies publiques;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité et la surveillance du parcours;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs culturels déposé sous le numéro 21-1649;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

D'AUTORISER la fermeture partielle ou totale des rues du Cardinal, des Martinets, des Marguerites, du Bégonia, Monseigneur-Coderre et Bourgeois Sud, le 23 juin 2021, entre 18 h et 22 h, afin de permettre la tenue d'un spectacle ambulant;

D'AUTORISER le Service des loisirs culturels, le Service des incendies ainsi que le Service des travaux publics de la Ville de Saint-Amable à faire les modifications et l'affichage requis dans les rues afin de permettre la tenue du spectacle de la Fête nationale du Québec;

DE REQUÉRIR les services de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent afin d'assurer la sécurité sur les voies publiques lors de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SERVICE DES LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

S/O

11. SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS

173-06-21

ADJUDICATION DE CONTRAT - CONTRAT RP-21-007-TP – ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE USAGÉE POUR LES SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les articles 10.2 et 11.1.1 du *Règlement 761-00-2018 sur la gestion contractuelle remplaçant le Règlement 758-00-2018 et abrogeant le Règlement 714-00-2013*;

CONSIDÉRANT l'article 2.2 du *Règlement 763-00-2018 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaires*;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville d'octroyer un contrat de gré à gré après une recherche de prix auprès d'au moins trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT la seule offre reçue suivant les invitations transmises à plus de vingt (20) fournisseurs;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 21-1625;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon

APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel

et **RÉSOLU :**

D'ADJUGER le contrat RP-21-007-TP – Acquisition d'une camionnette usagée pour les Services techniques et des travaux publics, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Chevrolet Buick GMC de Valleyfield, pour un montant de 31 957,30 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-040-00-724;

DE PAYER cette somme à même le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans, en trois (3) versements égaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

174-06-21

AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA 1 - ENTENTE DE LOCATION D'ESPACES DESTINÉS À L'ENTREPOSAGE DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX - 1130, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 142-06-20;

CONSIDÉRANT que le locateur a fait installer une nouvelle porte de garage sur l'entrepôt, laquelle confère un accès direct au locataire au local loué;

CONSIDÉRANT la hausse du loyer mensuel, laquelle comporte une indexation annuelle de 2,5 % et une augmentation causée par la hausse des coûts énergétiques de chauffage;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, signée entre les parties, doit faire l'objet de modifications afin de tenir compte des changements précités et des changements aux engagements de chacune des parties signataires de l'entente;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 21-1661;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin

APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon

et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général par intérim, à signer le document intitulé « Addenda numéro 1 - Entente de location d'espaces destinés à l'entreposage de biens et d'équipements municipaux », entre la Ville de Saint-Amable et R. Gemme & Fils (1988) Ltée, ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire;

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement du loyer, selon les modalités prévues à l'addenda numéro 1, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

175-06-21

RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la résolution 147-06-20;

CONSIDÉRANT que les mandats des membres du comité arrivent à échéance le 9 juin 2021;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 21-1593;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

DE RENOUVELER le mandat des personnes suivantes à titre de membres du Comité de prévention et de sécurité municipale, selon les modalités suivantes :

Membres	Titre	Terme
Patrick Charbonneau	Membre citoyen	9 juin 2022
Cédric Rivière	Membre citoyen	
Jonathan Gourdeau	Représentant de la Maison des jeunes de Saint-Amable	
Dominique Lesage	Représentante du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) Pierre-Boucher	
Jean-François Rabouin	Membre citoyen substitut	
Jean-Marc Lussier	Représentant de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. FINANCES ET TRÉSORERIE

176-06-21

DÉPÔT ET DIFFUSION - RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), le maire présente les faits saillants du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2020.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des communications déposé sous le numéro 21-1669;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER le rapport des faits saillants du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant de la Ville de Saint-Amable pour l'exercice financier 2020, tel que présenté;

DE DIFFUSER ce rapport sur le site Internet de la Ville dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. URBANISME

177-06-21

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-013-DM - 1126, RUE PRINCIPALE (LOT 5 975 136 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT que les citoyens ont été invités à se faire entendre au moyen d'une consultation écrite annoncée par avis public le 19 mai 2021, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 qui permet au conseil municipal de choisir de tenir une consultation écrite de 15 jours en remplacement de la procédure habituelle en raison de la pandémie de la COVID-19 pour pouvoir aller de l'avant avec l'étude des demandes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu durant la période de consultation écrite qui s'est déroulée jusqu'au 3 juin 2021 à 16 h 15;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'article 6.3 du Règlement de lotissement numéro 649-10 :

- Permettre la création d'un lot disposant d'un frontage sur rue d'une distance de 21,26 m, alors que le règlement exige un frontage sur rue d'une distance minimale de 25 m (distance insuffisante de 3,74 m) et d'une superficie totale de 1 275,8 m², alors que le règlement exige une superficie minimale de 1 500 m² (superficie insuffisante de 224,2 m²).

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que, de l'avis du requérant, la création d'un lot à bâtir cadre avec les objectifs de développement de la Ville de Saint-Amable et de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 21-1657;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'ACCEPTER, telle que proposée, la demande de dérogation mineure numéro 2021-013-DM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. COURRIER REÇU

- Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville - Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2021

- Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable – Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2021

15. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS

- *Madame la conseillère France Gosselin annonce qu'une activité se tiendra le 23 juin 2021 à l'occasion de la Fête nationale du Québec et invite les citoyens à rester à l'affût des détails qui seront dévoilés dans les jours précédant la tenue de l'événement.*
- *Monsieur le conseiller Robert Gagnon présente les statistiques mensuelles du Service de l'urbanisme.*

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, les citoyens ont eu l'opportunité d'acheminer les questions destinées aux élus municipaux jusqu'à midi (12 h) le jour même de la séance. Ils pouvaient les faire parvenir par courriel, par téléphone, via la messagerie de la page Facebook de la Ville de Saint-Amable ou en commentant sous la publication de la page Facebook annonçant que la séance publique se tiendrait par vidéoconférence.

Aucune question n'a été soumise au Conseil municipal.

178-06-21

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

M^e Alexandrine Gemme, greffière

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.